## **AVENANT**

**au contrat de travail à durée in/déterminée du XXX**

**Art.1er.-** En exécution de l’avis CER XXX, le contrat de travail conclu avec

Madame/Monsieur **XXX (matricule RNPP)**

demeurant à **L-XXXX XXX**

engagé(e) comme salarié(e) de l’État à **XXX**,

est modifié comme suit :

**La tâche hebdomadaire de 40 heures par semaine est réduite à 20 heures par semaine pour la période du 6 décembre 2024 au 31 décembre 2025.**

**Art.2.-** Le présent avenant prend effet au **XXX**.

**Art.3.-** Le présent avenant fait partie intégrante du contrat de travail du XXX.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le XXX.

|  |  |
| --- | --- |
| Le salarié/La salariée  XXX | Le Ministre XXX  XXX |

***[Instructions et remarques, à supprimer du document finalisé :***

*1 exemplaire est à garder par le Ministère du ressort.*

*1 exemplaire est à transmettre au salarié pour lui servir de titre.*

*Une copie est à adresser :*

* *au Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État pour exécution;*
* *à l’administration concernée pour verser au dossier personnel.*

***Remarques :***

1. *La* ***conversion d’un CDD en un CDI*** *doit se faire par un nouveau contrat au salarié concerné ; il n'est pas permis de réaliser cette conversion par voie d’avenant.*
2. *Lorsque le salarié* ***change vers une autre administration****, l’avenant au contrat de travail est signé par le ministre du ressort dont relève la nouvelle administration.*
3. *Si le changement de la* ***qualification*** *du salarié se base sur de nouveaux diplômes ou sur des résultats obtenus dans des examens prévus par le contrat collectif des salariés de l'Etat, les certificats nécessaires sont à joindre au présent avenant.*
4. *En cas d'****augmentation de la durée de travail*** *du salarié, l'autorisation du Gouvernement en conseil est requise et une copie de la décision afférente est à joindre au présent avenant.*
5. *Les changements intervenus par rapport à des* ***données reprises sur la fiche de renseignements fournies avec le contrat de travail de base*** *ne nécessitent pas la rédaction d'un avenant, mais doivent être communiqués au Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État.*

***Ci-dessous, vous trouverez des modèles de formulation pour les modifications de contrat que vous pourrez reprendre dans l’art.1er.- :***

1. Diminution définitive de tâche

La tâche hebdomadaire de XX heures par semaine est réduite à XX heures par semaine.

1. Diminution temporaire de tâche

La tâche hebdomadaire de XX heures par semaine est réduite à XX heures par semaine pour la période du XX au XX.

1. Augmentation définitive de tâche

La tâche hebdomadaire de XX heures par semaine est portée à XX heures par semaine.

1. Augmentation temporaire de tâche

La tâche hebdomadaire de XX heures par semaine est portée à XX heures par semaine pour la période du XX au XX.

1. Changement de carrière

L’ancienne qualité de salarié XX est changée en celle de salarié XX.

1. Affectation dans une nouvelle administration ou département ministériel

Madame/Monsieur [X], salarié [de la carrière X] est affecté au [ministère-administration].

1. Réaffectation définitive avec propre poste

Madame/Monsieur X, salarié [X] auprès de [ministère-administration], est transféré avec son propre poste à [ministère-administration].

1. Réaffectation temporaire avec propre poste

Monsieur/Madame est affecté à titre temporaire et sur base de sa propre vacance de poste du [Ministère/Administration] vers [Ministère/Administration], pour la période du XX au XX.

1. Exécution d’une décision de la commission mixte de reclassement

Conformément à la décision de la commission mixte de reclassement des travailleurs incapables à exercer leur dernier poste de travail du [X] et sur l’avis du service de santé au travail compétent à la commission mixte, la tâche hebdomadaire de XX heures par semaine est réduite à XX heures par semaine.

1. Prolongation CDD

Le contrat de travail conclu le [XX] est prolongé jusqu’au [XX].

1. Effet retroactif

Madame/Monsieur est affecté avec effet rétroactif au [XX] à [l’Administration gouvernementale].

1. MODIFICATION DE LA TACHE

Le salarié est chargé dorénavant des tâches suivantes : [X]

1. MODIFICATION DE l’AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

La durée de travail est de XX heures par semaine, dorénavant réparties sur les jours suivants : [X]